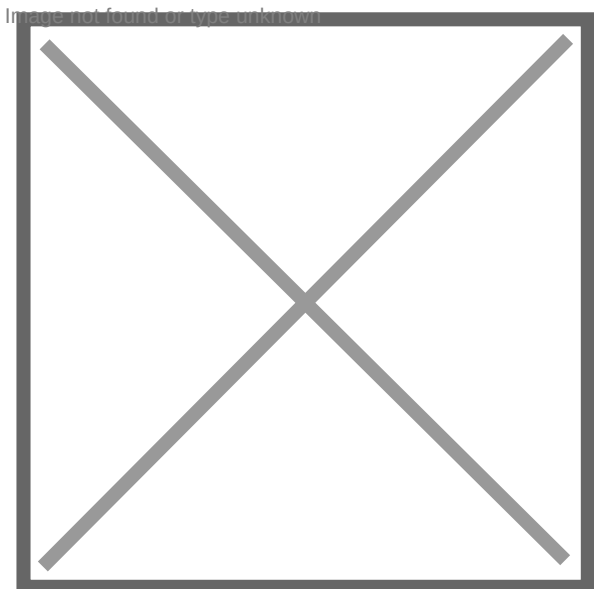




Boîte aux lettres personnelle

Par **harmattan**, le **04/03/2008** à **07:27**

bonjour, je suis considéré comme sdf, je vis sur un bateau qu'on me prête, je n'ai pas d'adresse donc pas de boîte aux lettres, j'utilisais jusqu'à maintenant la boîte aux lettres de mon ancien commerce mais le nouveau propriétaire ne veut plus, je suis sans emploi et l'impossibilité de trouver un appartement. Un ami me propose de mettre une boîte aux lettres à mon nom à son local commercial en a-t-il le droit ? en sachant que je n'ai aucune activité avec lui. Merci pour vos informations

Par **citoyenalpha**, le **04/03/2008** à **22:26**

Bonjour, Tout dépend où il veut installer cette boîte aux lettres. Si le lieu dépend d'une copropriété il convient de leur demander l'autorisation au syndic. Si le lieu est celui dont il est le propriétaire ou le locataire il en a le droit. Restant à votre disposition